**FICHE GUIDE DES AIDES**

**AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL SPORTIF SPÉCIFIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET FORMATION SPORT SANTÉ**

**Commission Permanente du 26 mai 2025 Objet de l’intervention**

L'objectif de cette initiative est de soutenir les associations sportives ainsi que les comités sportifs départementaux Handisport et Sport Adapté dans l'achat de matériel sportif spécifique destiné aux personnes en situation de handicap. Afin de favoriser l'accessibilité pour ce public, un volet formation est inclus dans ce dispositif, visant à sensibiliser et former les éducateurs et encadrants des clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap.

# Bénéficiaires :

Toute association ou comité ayant son siège social dans l'Allier (à l'exception des comités bi- départementaux).

# Conditions générales et/ou particulières :

* Le matériel doit être destiné aux associations dont le siège est situé dans l’Allier.
* Cet investissement doit impérativement répondre à une demande pertinente, locale et récurrente de la part de sportifs en situation de handicap.
* Le matériel doit respecter toutes les normes de sécurité et de conformité en vigueur.
* Une copie d'un budget financier équilibré (recettes et dépenses) doit être fournie, indiquant les différents partenariats publics ou privés.

# Modalités de financement :

**Critères d’attribution :**

Pour le matériel :

* L’aide du Département est limitée à 3 000 euros TTC maximum.
* Taux de subvention : 50 % du montant TTC. Pour la formation :
* L’aide du Département est également plafonnée à 3 000 euros TTC maximum.
* Taux de subvention pour une session de formation parasport : 1 500 euros.

# Instruction des dossiers :

Après le vote de la Commission Permanente du 26 mai 2025.

# Documents à fournir :

* Une note d’opportunité justifiant la demande, précisant l’association ou la personne bénéficiaire du matériel, ainsi qu’une description détaillée et une prévision

d’utilisation du matériel demandé.

* Une photo du matériel à acquérir.
* Une copie d’un budget financier équilibré, montrant les recettes et les dépenses et les différents partenaires sollicités.
* Un devis du matériel à acheter.
* Un RIB.
* Pour le paiement : la facture à régler.
* En cas de demande de financement pour la formation : un projet détaillé incluant les objectifs, les coûts, les bénéficiaires, les périodes et les lieux de réalisation.

# Contact :

Unité Mission Développement des sports [missionsport@allier.fr](mailto:missionsport@allier.fr)

Téléphone : 04 70 34 40 03